



Dans le cas d'un renouvellement d'autorisation, le dimensionnement du volet milieux aquatiques d'une étude d'impact est analogue à celui préconisé pour la création d'un aménagement nouveau mais en intégrant le fait que l'aménagement est déjà existant. Une réduction des impacts liés à l'aménagement et sa gestion actuelle est attendue.


L'état initial est la situation actuelle en gestion normale de l'aménagement. Il s'agit de celle qui est décrite dans l'étude d'impact

Paramètres hydromorphologiques et biologiques

- Diagnostic des pertes de fonctionnalités liées à l'aménagement dans sa gestion actuelle en comparaison avec la situation supposée avant aménagement. Seront notamment abordées les pertes de fonctionnalités liées :
 - au remous du barrage
 - à la modification de la continuité biologique (**montaison** et **dévalaison**) et sédimentaire
 - à la perte d'habitats dans le tronçon court-circuité en lien avec la réduction des débits



 Données de 1er niveau (impact potentiel faible)

 Données de 2ème niveau (impact potentiel modéré à important)

 Données de 3ème niveau (impact potentiel majeur)

Avertissement : les données ciblées sont des recommandations à adapter en fonction des projets et n'ont en aucun cas un caractère d'opposabilité